

SERVICE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE



**AVIS DE RESULTAT DE MARCHE  
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**POUVOIR ADJUDICATEUR**

Nom	Ville de La Crau
Adresse	Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU
Point(s) de contact	Monsieur le Maire
Coordonnées	Tél. : 04.94.01.56.80 - Fax. : 04.94.01.56.83
Profil d'acheteur	<a href="http://lacrau.marcoweb.fr">http://lacrau.marcoweb.fr</a>
Type de pouvoir adjudicateur	Collectivité territoriale

**OBJET DU MARCHE**

Intitulé du marché	Travaux de voirie : aménagement de trottoir et accotement au chemin des Narcisses
Type de marché	Travaux
Lieu(x) d'exécution	Ville de La Crau - RD 76 / Chemin des Narcisses
Classification CPV	Travaux de resurfaçage de chaussées. (452332238)

**PROCEDURE**

Type de procédure	Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 28 du CMP
Allotissement	Non
Critères d'attribution retenus	1-Prix des prestations : 50 % 2-Valeur technique : 30 % 3-Délais d'exécution : 20 %

**ATTRIBUTION**

Nombre d'offres reçues	5	Date d'attribution	26/12/2011
Nom et adresse du titulaire	Groupement d'entreprises : SCREG Sud-Est (mandataire) + SAS MONTI NANNI - 582, avenue de Digne - ZI de Toulon-Est - BP 27 - 83087 TOULON CEDEX 9		
Montant final du marché ou du lot attribué	154 837,70 € HT		
Numéro du contrat	2011PA22	Sous-traitance déclarée	Non

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Instance chargée des procédures de recours :	<b>Tribunal Administratif de Toulon</b> 5, rue Racine - BP 40510 83041 TOULON CEDEX 9 Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89 E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Date de publication du présent avis	Mercredi 11 janvier 2012

Le contrat relatif au présent avis de résultat de marché est consultable librement, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à l'Hôtel de Ville de la commune de La Crau.

Pour tout renseignement complémentaire, un contact peut être pris par téléphone auprès du Service Commande Publique de la Ville au 04.94.01.56.73, ou par courrier électronique à l'adresse : [marchepublic@villedelacrau.fr](mailto:marchepublic@villedelacrau.fr)

*N.B. : En cas de contestation, nous vous rappelons que le présent avis fait courir le délai de 2 mois pendant lequel vous avez la possibilité de déposer un recours de pleine juridiction du type « Société Tropic Travaux Signalisation » (Décision du Conseil d'Etat du 16/07/2007, Assemblée, requête n° 291545) auprès du tribunal administratif compétent.*